

L'Association des Parents d'Élèves vous présente :

L'École Marcel Canonnet Chateau-Thébaud (44)



Année scolaire 2008/2009

Le livret d'accueil est destiné à faciliter l'intégration des parents à l'école.

Il répond à un besoin de communication, mais aussi à un objectif d'efficacité en centralisant les principales informations sur la vie et le fonctionnement de l'école. Ce n'est toutefois qu'un moyen parmi d'autres, permettant aux parents de trouver plus rapidement leurs marques.

Dès 1828, il existait une école à CHATEAU-THEBAUD appelée « maison d'école ».

En 1858, l'abbé Ménardeau lègue à la commune sa maison dite « de la Tour » située près de l'église, pour en faire une école et une mairie.

D'importants travaux furent réalisés en 1885 à l'école qui devint l'école publique de garçons.

Dans le même temps, la commune fit construire une deuxième école réservée aux filles, au lieu-dit « le Moulin Chupin », qui correspond aux bâtiments les plus anciens de l'école actuelle. Elle était composée d'un logement de fonction et de deux salles de classe.

Pendant la guerre 14-18, elle servit d'infirmerie. Ce n'est que vers les années 60 que les garçons et les filles se verront réunis (avec la mixité) dans la même école qui deviendra l'école publique du Moulin Chupin, puis, en 2005, l'école publique Marcel Canonnet.

A partir de 1975, parallèlement à l'évolution de la population sur la commune, se succédèrent la construction de nouvelles classes. L'école est constituée aujourd'hui de neuf classes, trois en maternelle et six en élémentaire.



Marcel Canonnet

Un militant engagé dans la vie de son temps. Marcel Canonnet est né en 1902 à Nantes. Son père est instituteur et sa mère appartient à une vieille famille Castelthébaudaise. Après des études à l'école professionnelle il entre aux Chantiers de Bretagne où il devient dessinateur industriel. Il travaillera à l'usine aéronautique de Château Bougon. Très vite l'engagement militant prend une grande place dans sa vie : les éclaireurs de France, les Amis de la Nature, le mouvement des coopérateurs (inscrit pour la croisière du Saint Philibert, il ne peut pas prendre le départ, il perd de très nombreux camarades dans le naufrage), actions syndicales au sein de la CGT.

Il milite dans les jeunesses laïques républicaines. Il adhère également au mouvement des combattants de la paix. Lors de la déclaration de guerre, classé comme pacifiste, la présence de l'occupant et le gouvernement de Vichy le contraignent à une semi clandestinité. Il s'installe comme maraîcher aux Sorinières puis à Château-Thébaud à Port Bodin.

L'ange gardien de la petite école

Après le départ de M. Cubaynes en 1951, M. Monneret, un excellent pédagogue, permet de conserver le nombre d'élèves existant, mais son départ au début de années 60, voit la petite école se vider. **En 1964, 210 enfants sont scolarisés dans le primaire sur la commune mais seulement 12 vont à l'école publique. Marcel Canonnet crée l'Amicale Laïque en 1960 et devient son premier président ; puis il devient DDEN (Délégué Départemental à l'Education Nationale)**

A plusieurs reprises, la fermeture de la communale est annoncée. L'obstination de M. Canonnet, sa connaissance des lois, sauveront l'établissement. Il est là aussi pour motiver les parents d'élèves découragés et la petite poignée d'amicalistes. Cette école, il la soutient de sa foi de militant laïque mais aussi de ses deniers et ...de ses légumes qui remplissent les assiettes des petits rationnaires ...et la liste serait longue. Donner aux enfants les moyens d'étudier dans les meilleures conditions est sa première préoccupation. Sa longue silhouette, coiffée d'une éternelle casquette de marin, est toujours présente dans le souvenir des Castelthébaudais. Marcel Canonnet est décédé à la veille de son 102ème anniversaire.

Aujourd'hui l'empreinte de ce passé persiste et des liens privilégiés perdurent entre l'école et l'Amicale Laïque.

Rappel sur le fonctionnement de l'école primaire...

Dès 6 ans, l'instruction est obligatoire pour tous les enfants résidant sur le territoire français quelle que soit leur nationalité. Toutefois la plupart des enfants entre aujourd'hui à l'école à l'âge de 3 ans.

La scolarité est organisée en 3 cycles :

L'école maternelle avec 3 niveaux (petite, moyenne et grande section) recouvre le cycle des « **apprentissages premiers** »

L'école élémentaire comporte cinq niveaux (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2) répartis en deux cycles :

- le cycle des « **apprentissages fondamentaux** » : de la grande section de maternelle au CE1
- le cycle des « **approfondissements** » : du CE2 au CM2.

Les **responsabilités** sont **partagées** entre **l'équipe pédagogique** (classe, sécurité et hygiène pendant le temps scolaire, récréations, sorties scolaires) et **la commune** (infrastructures, personnel non-enseignant, fournitures, accueil périscolaire, centre de loisirs, restauration).

Les **décisions concernant la vie de l'école** sont prises au sein de trois instances :

Le **Conseil d'école**, où siègent les parents élus, les enseignants, le directeur ou la directrice de l'école, les DDEN, les représentants du maire ... Il délibère sur les activités périscolaires, la restauration, la sécurité et l'hygiène et de tous les problèmes qui concernent la vie de l'école. Il adopte le règlement intérieur de l'école et le projet d'école. Il se réunit une fois par trimestre.

Le **Conseil des maîtres**, composé de tous les enseignants de l'école. Il discute de l'organisation du service. Il se réunit plusieurs fois dans l'année.

Le **Conseil des maîtres de cycle** est composé de tous les enseignants d'un cycle. Il élabore le projet du cycle, et fait le point sur la progression des enfants dans l'acquisition des diverses compétences définies pour ce cycle. C'est lui qui formule les propositions concernant le passage des élèves d'un cycle à l'autre ou leur maintien.

Chaque école doit élaborer **un projet d'école** ([voir site internet de l'école](#)) qui concilie les besoins locaux et les objectifs des programmes nationaux. Ils sont orientés vers l'ouverture sur l'environnement et le respect des rythmes de l'enfant. Il revient aux parents, en conseil d'école, d'apporter leur concours à la formulation des besoins des enfants.

L'équipe pédagogique est constituée des enseignants (Professeurs d'école), en principe, un enseignant par classe, des intervenants des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), des ATSEM, des rééducateurs et des psychologues scolaires, des aides-éducateurs et du directeur de l'école (dans la plupart des écoles, il assure cette fonction en plus de sa fonction d'enseignant).

Pourquoi une association de parents d'élèves...

L'association est avant tout **un trait d'union entre les différents acteurs de la communauté scolaire** (représentants de l'éducation nationale, de la municipalité, de l'équipe enseignante, des ATSEM...) et l'ensemble des parents d'élèves.

C'est aussi le regroupement de personnes et de compétences diverses autour d'un objectif commun : **s'assurer que la scolarité des enfants se déroule dans de bonnes conditions et dans un contexte favorable à la réussite**. C'est de l'avenir de nos enfants dont il s'agit.

Son rôle s'articule autour de **3 axes principaux** :

- **représentation des parents d'élèves** dans les instances scolaires (conseil d'école et conseil de coopérative)
- **information des parents d'élèves** de tout événement relatif à la vie scolaire et périscolaire
- **organisation et réalisation de différentes activités** (à Château-Thébaud, elles contribuent en partie au financement de la coopérative scolaire avec l'aide de l'Amicale Laïque, ce qui n'est pas le cas dans toutes les écoles)

Sur le plan du fonctionnement, l'association est constituée de commissions qui traitent toutes d'un thème spécifique (organisation d'un débat sur un sujet lié à l'éducation, d'une randonnée, vente de livres, fête de l'école...) permettant à chacun de s'investir en fonction de ses disponibilités, compétences, envies...

L'association constitue ainsi un excellent moyen de participer à la vie de l'école, de s'informer sur ce qui se déroule dans et autour de l'école, de s'intégrer à la vie locale.

Créée en 1975, l'association de parents d'élèves de l'école Marcel Canonnet compte aujourd'hui environ 25 familles membres et environ 60 familles qui participent de manière plus ponctuelle à la réalisation d'activités.

Pourquoi une affiliation à la FCPE...

La Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE) a été créée en 1947. C'est la principale association de parents d'élèves en France. Elle agit pour faire reconnaître la place des parents dans l'école.

Le choix de l'affiliation de l'association s'est effectué pour 3 raisons majeures :

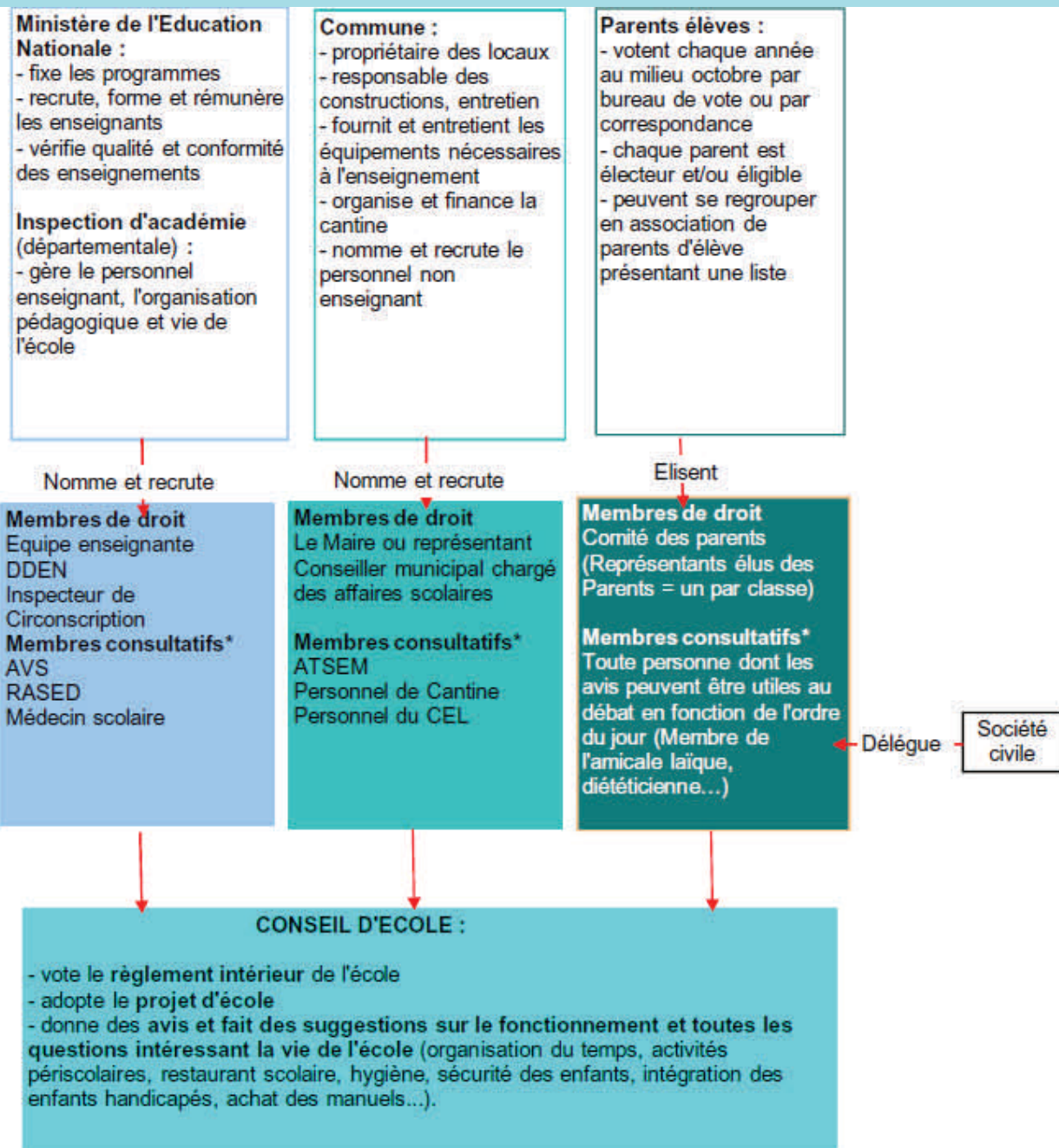
- sa représentativité (elle est un interlocuteur incontournable sur un plan national, combattant, notamment, pour la gratuité des livres au collège et au lycée...)
- son soutien (en terme d'information, d'assurance et de ressources. **A Château Thébaud la FCPE a soutenu l'ouverture de nouvelles classes, le projet de l'accueil périscolaire, l'intégration des enfants handicapés en soutenant les demandes d'AVSi, le maintien du poste d'emploi vie scolaire (EVS)...**)
- ses valeurs que nous partageons : laïcité de l'école, gratuité de l'enseignement, adaptation du rythme scolaire à celui de l'enfant, soutien aux enfants en difficulté, protection de la santé, respect des droits de l'enfant, promotion des droits des parents.

A l'école Marcel Canonnet, seuls les membres du bureau de l'association et les représentants des parents d'élèves au conseil d'école sont adhérents à la FCPE. Les autres membres de l'association sont libres d'y adhérer ou non.

L'association partage et défend la notion de « **coéducation** », conçue et développée par la FCPE, en tant que démarche d'éducation partagée entre l'école et les familles. « **Les enseignants partagent avec les parents l'éducation des enfants qui leur sont confiés** ».

Cette recherche de complémentarité et de cohérence des attitudes éducatives à l'égard de l'enfant place ce dernier au centre du système éducatif.

Rôle des divers intervenants dans l'école élémentaire



*Leur présence devant être annoncée et "autorisée" par le Président du conseil d'école (= le directeur d'école)

Glossaire des sigles :

ATSEM : Agent territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles, chargé de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants

AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire, personne s'occupant de l'accompagnement, de la socialisation, de la sécurité et de la scolarisation d'enfants en situation de handicap ou de trouble de santé invalidant.

CEL : Contrat Educatif Local, se propose de mettre en œuvre un projet éducatif conçu par les différents partenaires concernés par l'éducation des enfants et des jeunes, en recherchant le meilleur équilibre entre le temps scolaire, le temps périscolaire (les temps de transport, d'accueil, de restauration) et le temps extrascolaire (vacances)

DDEN : Délégué Départemental de l'Éducation Nationale nommé pour 4 ans par l'Inspecteur d'Académie pour veiller aux bonnes conditions de vie des enfants, à l'école et autour de l'école. Sa mission porte notamment sur l'état des locaux, la sécurité, le mobilier scolaire et le matériel d'enseignement, sur l'hygiène, la fréquentation scolaire, mais s'étend aussi à tout ce qui touche à la vie scolaire, notamment aux centres de loisirs, aux transports, aux restaurants, aux bibliothèques et aux caisses des écoles. Il veille à faciliter les relations entre l'école et la municipalité.

EVS : Emploi Vie Scolaire, contrat permettant une assistance administrative, notamment aux directeurs d'école primaire, une aide à l'accueil, à la surveillance et à l'encadrement des élèves, la participation à l'encadrement des sorties scolaires, l'aide à la documentation etc...

RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté, chargé d'apporter une aide ponctuelle ou régulière aux élèves rencontrant des difficultés difficiles à résoudre au sein de la classe. Après une étude et une évaluation des difficultés de l'enfant, un projet d'intervention est proposé à l'élève, à l'enseignant mais aussi aux parents.

Le

présent livret a été établi pour l'usage des parents. Son objectif est de fournir une information générale et n'a été conçu qu'à titre indicatif.

Le rôle des Parents...

La base légale du rôle des parents à l'école est instituée par la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 : « **... les parents d'élève sont membres de la communauté éducative, leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque école et dans chaque établissement. Les parents d'élève participent par leurs représentants aux conseils d'école, aux conseils d'administration des établissements scolaires et aux conseils de classe...** ».

Ce cadre juridique donne **un droit de regard aux parents sur l'organisation :**

- **scolaire** (projets pédagogiques, règlement intérieur, aménagement du temps scolaire, projet d'école, sécurité, hygiène...)
- **périscolaire** (transports, restauration, assurances, loisirs...)

La constitution des parents en association leur permet d'avoir des représentants élus au conseil d'école et d'être informés et consultés sur les points précédents. Ils deviennent des acteurs à part entière de la vie scolaire.

De ce fait, les **parents ont des droits** : **droit de savoir, de comprendre, droit de donner son point de vue, droit de dénoncer ce qui ne va pas, droit d'être reconnu et respecté, droit d'être aidé et soutenu.**

En contrepartie, ils ont aussi **des devoirs** : suivre la scolarité de leurs enfants et se rendre aux propositions de rencontre de l'école, collaborer avec l'école pour favoriser la réussite scolaire de leurs enfants.

Les actions de l'Association des Parents d'Elèves

Chaque année, l'association organise diverses manifestations, par exemple :

- Une Expo vente de Livres
- Un marché de Noël
- Une vente de plats cuisinés
- Une randonnée pédestre
- Un loto avec le soutien de l'Amicale Laïque
- Une soirée débat...

Mais aussi

- La fête de l'école avec le soutien de l'Amicale Laïque
- Le Noël des enfants avec le soutien de l'Amicale Laïque



L'Association des Parents d'Elèves remercie l'ensemble des Parents qui se mobilisent chaque année pour aider à l'organisation de ces diverses manifestations.

**C'est par essence une association vivante qui se renouvelle
régulièrement, nous avons besoin de vous !**

Infos pratiques

Ecole Marcel Canonnet

www.ecole-mcanonnet.org

3 rue des Sports

Directeur : Mr Penisson

Tél : 02 40 06 53 10

Association des Parents d'Elèves

<http://ape.ecole-mcanonnet.org>

3 rue des Sports

- Deux **panneaux d'affichage**, aux entrées des deux cours (maternelle et primaire)

- Une **boîte aux lettres** à votre disposition à l'entrée principale (bureau directeur)

Restaurant Scolaire

8 rue du Prieuré

Responsable : *Mme Moriceau*

Tél : 02 28 21 34 65

Accueil Périscolaire

8 rue du Prieuré

Directrice : *Mme Grelet*

Tél : 02 28 21 34 66

Mairie

1 Place de l'Eglise

Tél. 02 40 06 53 18

Fax. 02 40 06 56 59

Mail : mairie.chateau-thebaud@orange.fr

Centre Médico Scolaire

Rue de la Garenne

44120 Vertou

Médecin : *Dr Touboul*

Tél : 02 40 34 70 46

Amicale Laïque de Château-Thébaud

10 rue des Ecoles

Présidente : *Françoise Simon*

Mail : simon-francoise@club-internet.fr

<http://amicale.ecole-mcanonnet.org>

FCPE 44

14, Rue de la Barbinais

44100 NANTES

Tél. 02 40 69 79 62

Fax. 02 40 73 33 71